

SEANCE DU
26 JANVIER 2023

RAPPORT N° V-2
23SGADB0011

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
20

Date de convocation :
20 janvier 2023

Date d'affichage :
27 janvier 2023

OBJET:
**Mission d'assistance à maîtrise
d'ouvrage pour la mise en œuvre
d'un projet Smart 5G sur le territoire
de la CUCM - Autorisation de
signature d'une modification n°1 du
marché 21017PAP**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote:** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour :** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre :** 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus :** 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 5
- n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 26 janvier à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, vice-président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Isabelle LOUIS - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Yohann CASSIER - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. PINTO (pouvoir à M. LAGRANGE)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. MARTI)
M. GOMET (pouvoir à Mme PICARD)
Mme FALLOURD (pouvoir à M. MEUNIER)
M. DURAND (pouvoir à M. LUARD)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean-Paul BAUDIN



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 21SGADB0073 du bureau communautaire du 17 juin 2021 autorisant la signature d'un marché à procédure adaptée pour une mission d'Assistance à maîtrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre d'un projet SMART 5G sur le territoire de la CUCM,

Vu le marché 21017PAP du 29 juin 2021 visé le 18 juin 2021 et notifié le 29 juin 2021,

Vu les articles L.2194-1 3° et R.2194-2 à R.2194-4 du Code de la Commande Publique relatifs à la modification du marché public,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine a souhaité être accompagnée dans la définition et la mise en œuvre d'un projet « Smart territoire » autour de la technologie 5G. Il s'agit d'inscrire le territoire communautaire dans l'innovation numérique et territoriale autour des nouveaux usages du numérique et de proposer un projet d'expérimentation « Smart » et 5G avec un opérateur télécom. Pour ce faire elle a passé un marché avec la société TACTIS en juin 2021.

La mission était prévue en 4 phases :

- La présentation de quelques thématiques d'usages Smart et 5G en France et la proposition d'un choix thématique expérimental pour la CUCM ;
- L'élaboration d'un appel à expérimentation auprès des opérateurs ;
- La phase de consultation auprès des opérateurs ;
- La mise en œuvre de ce programme d'expérimentation et son suivi.

Le marché est ainsi découpé en 3 tranches. La répartition du phasage se fait comme suit :

- Tranche ferme : Etat des lieux et élaboration d'un programme d'expérimentation (Phase 1) ;
- Tranche optionnelle 1 : Préparation (Phase 2) et consultation (Phase 3) pour une expérimentation ;
- Tranche optionnelle 2 : Mise en œuvre et suivi de l'expérimentation (Phase 4).

La ou les thématiques qui allaient être retenues n'étaient pas définie à l'avance. L'étude ayant, entre autre, pour objet de les définir. Ainsi, il était possible qu'au vu des premiers mois d'étude, le cabinet propose de travailler sur une ou plusieurs thématiques particulières ou de lancer une démarche globale non thématisée. Pour établir une proposition, le cabinet a eu recours à plusieurs rencontres et ateliers avec des acteurs du territoire et des services communautaires qui avaient été identifiés.

Cette phase d'étude a révélé plusieurs besoins internes « smart » nouveaux, préalablement nécessaires à la mise en œuvre du programme. En effet, dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un projet Smart 5G, le cabinet a notamment effectué en novembre 2021 un atelier collaboratif avec les agents des différents services de la CUCM au cours duquel plusieurs nouveaux besoins ont émergé. En particulier, la volonté des services de s'inscrire dans une approche de territoire intelligent et durable, au bénéfice des agents et des citoyens. L'étude de ces besoins nouveaux constitue un préalable au programme 5G initial de ce marché.

Ces besoins sont qualifiés de nouveaux car ils ne pouvaient être anticipés au lancement de l'étude. Ils doivent être étudiés à l'aune du projet dans sa globalité, afin de permettre la définition d'un programme complet d'actions.

Dans ce contexte, il semble opportun de réaliser une étude complémentaire au marché initial sous la forme d'une étude d'opportunité afin de déterminer la faisabilité de ce projet et de définir son périmètre. La réalisation de cette étude dès le premier semestre 2023 apparaît comme essentielle afin de capitaliser sur le travail initié par les agents fin 2021 et de continuer sur la dynamique lancée avec les ateliers collaboratifs.

Aussi, la modification proposée consiste à compléter l'étude afin que la collectivité puisse bénéficier d'un panorama Smart 5G pour son territoire qui soit complet, en ajoutant une étude de faisabilité spécifique pour répondre aux nouveaux besoins exprimés. Si les résultats de cette étude complémentaire démontrent

l'intérêt de mettre en œuvre un programme additionnel, cette mise en œuvre se fera dans le cadre d'une autre mission au moyen d'une autre consultation.

La proposition du présent avenant consiste en l'intégration de missions complémentaires au marché actuel. Il est à noter que ces missions complémentaires ne remplacent pas celles initialement prévues dans le marché, ces dernières constituant la base de travail nécessaire au projet dans son ensemble.

Les tâches correspondant à ce complément de mission sont les suivantes :

1. Initialisation du projet lors d'un comité technique de lancement ;
2. Définition des besoins de la CUCM ;
3. Benchmark des solutions existantes ;
4. Identification du périmètre concerné par le projet et évaluation budgétaire ;
5. Présentation du projet.

L'étude complémentaire pourra être lancée au cours du premier trimestre 2023 et avancer en temps masqué par rapport au calendrier initial du projet.

Le marché initial a été attribué pour un montant forfaitaire de 115 200€ HT. A ce jour, le montant des révisions de prix s'élève à 32,94 euros HT.

Le montant de la modification n°1 est de 27 900€ HT.

Le nouveau montant du marché est de 143132.94 € HT, soit une évolution de 24,25 %.

Il est demandé au Bureau Communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer la modification n°1 relative au marché 21017PAP.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser M. le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer la modification n°1 au marché 21017PAP passé avec la société TACTIS pour un montant de 27 900€ HT.

- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 27 janvier 2023
et publié, affiché ou notifié le 27 janvier 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Nom de l'organisme : **COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES**

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances : **Monsieur le Président de la CUCM**

Ordonnateur : **Monsieur le Président de la CUCM**

Comptable assignataire des paiements : **Monsieur le Trésorier principal du Creusot, Trésorier de la CUCM,**

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Le groupement conjoint TACTIS / SELAS BERSAY

43 rue des Meuniers

94300 Vincennes

représenté par son président, Monsieur Stéphane LELUX,

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

21017PAP_Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un projet Smart 5G sur le territoire de la CUCM

■ **Date de la notification du marché public : 29/06/2021**

¹

■ Durée d'exécution du marché public :

Tranche	Délai	Point de départ de l'exécution des prestations
Tranche Ferme	3 mois et 15 semaines	Date de notification du marché
Tranche optionnelle 1	8 mois	Date fixée par ordre de service
Tranche optionnelle 2	7 mois	Date fixée par ordre de service

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 115 200 €
- Montant TTC : 138 240 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un projet Smart 5G, la Communauté urbaine souhaitait être accompagnée dans la définition et la mise en œuvre d'un projet Smart territoire autour de la technologie 5G. Il s'agit d'inscrire le territoire communautaire dans l'innovation numérique et territoriale autour des nouveaux usages du numérique et de proposer un projet d'expérimentation smart et 5G avec un opérateur télécom.

Ainsi, la ou les thématiques qui allaient être retenues n'étaient pas connues d'avance. Il était possible qu'au vu des premiers mois d'étude, le cabinet propose de travailler sur une thématique particulière, ou 2 ou 3... ou de lancer une démarche globale non thématisée. Pour établir une proposition, le cabinet a eu recours à plusieurs rencontres et ateliers avec des acteurs du territoire et des services communautaires qui avaient été identifiés.

Cette phase d'étude a révélé plusieurs besoins internes « smart » nouveaux préalablement nécessaires à la mise en œuvre du programme. En effet, dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un projet Smart 5G, le cabinet a notamment effectué en novembre 2021 un atelier collaboratif avec les agents des différents services de la CUCM au cours duquel plusieurs nouveaux besoins ont émergé. En particulier la volonté des services de s'inscrire dans une approche de territoire intelligent et durable, au bénéfice des agents et des citoyens. Ces besoins nouveaux dépassent le périmètre du programme 5G initial de ce marché.

Ces besoins sont qualifiés de nouveaux car ils ne pouvaient être anticipés au lancement de l'étude. Ils doivent être étudiés à l'aune du projet dans sa globalité, afin de permettre la définition d'un programme d'actions.

Dans ce contexte, il semble opportun de réaliser une étude complémentaire au marché initial sous la forme d'une étude d'opportunité afin de déterminer la faisabilité de ce projet et de définir son périmètre. La réalisation de cette étude dès le second semestre 2022 apparaît comme essentielle afin de capitaliser sur le travail initié par les agents fin 2021 et de continuer sur la dynamique lancée avec les ateliers collaboratifs.

Aussi, la modification proposée consiste à compléter l'étude afin que la collectivité puisse bénéficier d'un panorama Smart 5G qui soit complet, en ajoutant une étude de faisabilité spécifique pour répondre aux nouveaux besoins exprimés. Si les résultats de cette étude complémentaire démontrent l'intérêt de mettre en œuvre un programme additionnel, cette mise en œuvre se fera dans le cadre d'une autre mission au moyen d'une autre consultation.

Il convient donc de conclure une modification n° 1, conformément aux dispositions des articles L.2194-1 3° et R.2194-2 à R.2194-4 du Code de la Commande publique.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant HT des révisions au moment de la passation de l'avenant : 32,94 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **27 900 €**
- Montant TTC : **33 480 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **24,25%**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **143 132,94 €**
- Montant TTC : **171 759,53 €**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Etapas	Accompagnement Tactis
Etape 1 : Etude de faisabilité	Initialisation du projet
	Définition des besoins de la CUCM
	Benchmark des solutions existantes
	Identification du périmètre concerné par le projet
	Evaluation de l'estimatif budgétaire Présentation du projet
	Total étape

TJM
Marché initial du marché
montant révision de prix
montant de la modif (inclus rév)
% d'évolution par rapport au marché initial

Taches réalisées par Tactis	Nombre de jours	Prix
COTECH de lancement	1,5	1 350€
Requête de données et analyse documentaire	5	4 500€
Convergence avec les projets de la DSI	3	2 700€
Organisation de 2 ateliers avec les 4 groupes de travail (par pole)	8	7 200€
Synthèse des besoins	5	4 500€
Entretiens avec d'autres collectivités ayant réalisés des projets similaires (3 entretiens)	1	900€
Benchmarks des solutions existantes sur le marché	1	900€
Concertation des acteurs et réunions de travail	3	2 700€
Réalisation d'un budget prévisionnel macroscopique	2	1 800€
COTECH de restitution	1,5	1 350€
pe 1	31	27 900€

900€
83 700 €
32,94
27 932,94
33,37%